

# Conditions Tarifaires spécifiques au Luxembourg

Applicables au 01/01/2026



Nous nous engageons à faire preuve de transparence concernant nos conditions tarifaires standard. Cependant, nous comprenons que chaque entreprise a des besoins spécifiques. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions élaborer une offre tarifaire personnalisée.

Les tarifs indiqués ci-dessous s'appliquent à tous les clients dont le siège social est situé au Luxembourg. Tous les prix et frais indiqués s'entendent hors TVA.

Une fois votre dossier complet transmis, nous nous efforçons de finaliser le processus d'intégration en seulement cinq jours ouvrés.

Chaque compte de paiement bénéficie d'un ensemble complet de fonctionnalités incluses d'office :

## Fonctionnalités du compte :

- IBAN LU dans 25 devises
- Un responsable de compte dédié
- Utilisation de la plateforme 24h/24 et 7j/7
- Nombre illimité d'utilisateurs
- Compte nominatif local en FR, BE, DE, NL, GB, LU
- Agrégation de comptes externes
- Gestion multi-comptes

## Paiement :

- Paiements internationaux dans 136 devises
- Payment Tracker pour les virements SWIFT
- Accès aux messages bancaires de virement
- Virements SEPA entrants instantanés
- Service d'initiation de paiement depuis un compte externe

- Réception des paiements sur des comptes avec coordonnées bancaires dans 25 devises
- Paiements instantanés et gratuits entre comptes iBanFirst
- Création instantanée de bénéficiaires
- Réception de virements depuis des comptes tiers

## Sécurité :

- Application mobile pour valider la connexion, les transactions, etc. (authentification à deux facteurs)
- Vérification de bénéficiaire
- Fonds protégés dans des comptes ségrégués

- Reproduisez votre gouvernance : définissez les droits utilisateurs
- Workflows d'approbation en plusieurs étapes (multi-signature)

## Change :

- Taux de change en temps réel en ligne
- Achat et vente de devises en temps réel avec règlement immédiat

- Accès aux informations de marché pour 25 devises

## Rapprochement :

- Accès illimité à l'historique du compte
- Relevés de compte en ligne

- Rapport PDF détaillé en ligne de tous les paiements

Les frais sont appliqués à chaque compte de paiement.

## Frais annuels

Prix par compte, déterminé selon le nombre de comptes ouverts annuellement :

Moins de 5/an	Entre 5 et 10/an	Plus de 10/an
3 000 €	2 500 €	2 000 €

## Certificat de blocage

Les frais seront facturés pour la durée de la période de blocage, dès réception du certificat de déblocage : 400 €

## Service Capital operations

Pour les appels de fonds nécessitant un traitement KYC, nos frais sont déterminés selon le nombre d'actionnaires/investisseurs du fonds. Une fois la documentation complète, notre équipe met tout en œuvre pour traiter les vérifications KYC dans les meilleurs délais.

Moins de 20 actionnaires/investisseurs	Entre 20 et 100 actionnaires/inves-tisseurs	Plus de 100 actionnaires/investis-seurs
2 000 €	3 500 €	5 000 €

## Paiements et virements en devises

Une marge de change personnalisée sera appliquée aux transactions de chaque client, déterminée par nos experts en fonction des volumes annuels prévus et des niveaux de service requis.

## Frais par type de paiement

Forfait appliqué pour les frais facturés par les banques intermédiaires

	Zone	Frais/Paiement
<b>Virement SEPA en euros</b>	SEPA	0 €
<b>PSD</b>	PSD	5 €
<b>Virement SWIFT hors PSD</b>	SWIFT	25 €/OUR, 5 €/SHARE, 0 €/BEN

Paiements	Frais
<b>Retour de fonds</b>	20 €
<b>Annulation ou modification de paiement</b>	20 €

<b>Ordres reçus pour prélèvements SEPA (SDD) (B2B) (sur comptes bancaires détenus par le client)</b>	0 €
<b>Gestion de compte local US en USD</b>	0,3 % sur les flux entrants

L'alimentation d'un compte iBanFirst par carte bancaire, espèces ou chèque n'est pas disponible.

Demandes spéciales	Frais
Attestation d'audit	60 €
Lettre de confirmation de compte	60 €
Frais d'investigation, avec envoi manuel	60 €
Frais de clôture de compte	60 €
Modification d'adresse d'enregistrement	0 €
Saisies	10 % des montants saisis, plafonné à 100 €

## Connectivité / automatisation

Connexion via SWIFTNet, EBICS, transfert SFTP ou API à votre logiciel de comptabilité, de gestion de trésorerie ou ERP.

1. Frais de mise en service, une fois la connexion établie et opérationnelle : **1 000 €**
2. Frais annuels : **500 €**

Veuillez noter que nous ne pouvons garantir l'interopérabilité avec toutes les plateformes.

## Gestion du risque pour les contrats de paiement à terme livrables

Module activé sur demande

Les **contrats de paiement à terme livrables** présentent un risque de marché, c'est pourquoi iBanFirst peut exiger des clients souscrivant à ces contrats qu'ils fournissent un dépôt de garantie initial si l'échéance dépasse 7 jours. Le dépôt de garantie initial est exprimé en pourcentage du montant à payer et doit être crédité sur votre compte de garantie dans les 48 heures suivant la validation de votre contrat de paiement à terme. Le montant variera en fonction de l'échéance de votre transaction future et sera déduit du montant total final à régler.

Si, pendant la durée du contrat, le marché évolue défavorablement par rapport à votre position, iBanFirst peut demander une garantie complémentaire.

Type de transaction	Dépôt de garantie initial
Contrat de paiement à terme < 7 jours	0 %
Contrat de paiement à terme > 7 jours ≤ 1 mois	3 %
Contrat de paiement à terme > 1 mois ≤ 6 mois	5 %
Contrat de paiement à terme > 6 mois ≤ 2 ans	10 %

## Modifications

Sauf disposition légale contraire, iBanFirst se réserve le droit de modifier à tout moment les frais que nous facturons.

iBanFirst notifiera les clients de ces modifications par e-mail ou via le site web d'iBanFirst, avec un préavis d'au moins un mois (trente (30) jours calendaires). Un client qui ne souhaite pas accepter une modification doit en informer iBanFirst par écrit dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la notification. En continuant à utiliser le service après l'entrée en vigueur de la modification, le client sera réputé avoir accepté la modification.

Les conditions applicables sont disponibles sur notre site web :

<https://lu-fr.ibanfirst.com/fees>

## Annexes

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour consulter les devises disponibles :

<https://support.ibanfirst.com/fr/articles/23263-devises-disponibles>

## Glossaire

**Numéro de compte bancaire international (IBAN)** : Standard international des numéros de comptes bancaires utilisé pour les paiements européens SEPA et pour les paiements internationaux.

**Code d'identification bancaire (BIC)** : Norme internationale permettant d'identifier les entités faisant transiter des paiements via le réseau SWIFT.

**Date de valeur** : Date à laquelle les fonds sont effectivement débités ou crédités sur le compte.

**Banque bénéficiaire** : Également appelée banque destinataire, il s'agit de l'institution financière établie qui héberge le compte du bénéficiaire.

**Banque intermédiaire** : Également appelée banque correspondante, il s'agit de la banque utilisée dans le réseau SWIFT pour transmettre le paiement à la banque bénéficiaire.

**Cut Off** : L'heure limite est l'heure jusqu'à laquelle une opération de change peut être traitée à une date donnée (par exemple, la date de valeur). Après cette heure, la date de valeur sera reportée au jour ouvré suivant.

**SWIFT OUR** : Montant garanti, frais à notre charge : le donneur d'ordre paie les frais prélevés par toutes les banques de la chaîne de paiement.

**SWIFT SHARE** : Le donneur d'ordre paie les frais prélevés par sa banque. Les frais prélevés par la banque du bénéficiaire sont à la charge du bénéficiaire. Pour les virements internationaux (hors SEPA et PSD), les banques correspondantes ont droit à des frais directement sur le montant envoyé.

**SWIFT BEN** : Le bénéficiaire paie tous les frais : ceux appliqués par sa banque, par la banque du donneur d'ordre et par la ou les banque(s) intermédiaire(s).

**SEPA** : Pour qu'un virement soit éligible au SEPA, il doit répondre aux critères suivants :

- libellé en euros
- traitable automatiquement grâce à l'IBAN (International Bank Account Number) du bénéficiaire
- effectué dans la zone SEPA : comprend 36 pays, à savoir les 27 États membres de l'UE et 9 membres hors UE :
- 27 États membres de l'Union européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.

- les 3 membres de l'Espace économique européen (EEE) (Islande, Liechtenstein et Norvège), plus Andorre, Monaco, Saint-Marin, la Suisse, le Royaume-Uni et l'État de la Cité du Vatican.

**PSD** : appliqué pour les paiements libellés dans l'une des devises d'un État membre de l'EEE (c'est-à-dire : EUR, HUF, ISK, NOK, PLN, RON, SEK, CHF, CZK, DKK) et depuis et vers un compte situé dans un pays PSD.

**Prélèvement SEPA (SDD) (B2B)** : Service de paiement paneuropéen permettant à un créancier de prélever des fonds en euros sur le compte bancaire d'un débiteur situé dans la zone SEPA. Le prélèvement est initié par le créancier sur la base d'une autorisation préalable (un « Mandat ») accordée par le débiteur.

**Lettre de confirmation de compte** : document officiel émis pour confirmer les détails du ou des compte(s) d'un client à une date spécifique.

**Attestation d'audit** : confirmation officielle des détails du compte et de la situation financière du client, émise à des fins d'audit ou de conformité.